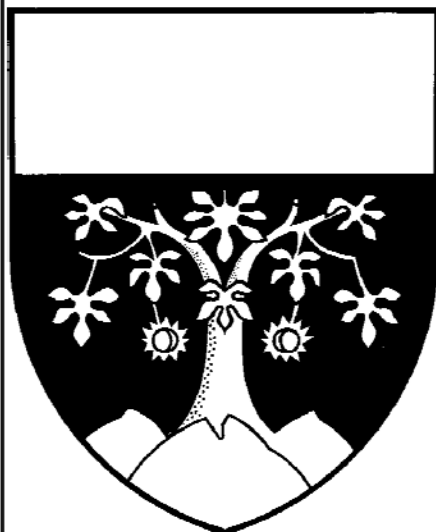


Inauguration de la déchetterie de MANLOUD

Le Mont-sur-Lausanne



**Merci de recycler vos
déchets verts, un geste
utile et fertile !**

Compost "HUMAFORM" criblé à 10mm

Notice d'utilisation

HUMAFORM® est un amendement organique issu de la transformation de matières organiques nobles d'origine végétale et animale (fumier) par des procédés de compostage anaérobie et aérobie complexes.

Le produit fini est voisin des humus naturels.

A travers cette approche, il s'agit de reconnaître le rôle fondamental de l'humus et de la dynamique de la matière organique dans les relations sol plantes. En précisant que la fumure ne cherche pas à nourrir directement les végétaux, mais le sol, complexe vivant, qui reste le principal fournisseur de nutriments à la plante dans toutes les formes d'agriculture qui utilise le sol.

Principe d'utilisation de votre HUMAFORM

- Etendre sur la terre de votre jardin (3 à 4 cm.) puis bien mélanger avec les 10 à 15 premiers centimètres de terre (motoculteur);
- Entendu aux pieds de vos rosiers, arbres, arbustes à petits fruits;
- Mélangé à votre vieux terreau à raison de 20% pour enrichir votre vieille terre;
- Entendu sur votre gazon en automne.

Attention ne jamais remplir vos bacs ou caisses à fleurs directement et uniquement avec HUMAFORM, risque de brûlure de vos plantes.

Les principales opérations nécessaires à l'élaboration de HUMAFORM sont les suivantes.

- Contrôle strict de la qualité des matériaux collectés
- Broyage des matériaux
- Transformation de la matière organique par procédé de compostage. Durant ce processus, la température de l'andain atteint 60° à 70°C, ce qui entraîne l'hygiénisation de la matière première.
- Aération contrôlée des andains en cours de maturation
- Contrôle de qualité durant l'entier du processus (analyses Sol-Conseil, laboratoire sur site permettant un suivi quotidien, test physiologique, test de croissance, test de phytotoxicité)
- Affinage du produit en fonction des différentes utilisations
- Commercialisation

Teneur types en éléments fertilisants

	Mat. sèche	Mat. organique	N total	N disponible	P2O5	K2O	Mg	Ca	Poids du m3
Kg / m3	230	80	3	0.8	1.6	2.0	1.8	17	~550 Kg

Les teneurs effectives d' HUMAFORM figurent sur chaque bulletins de livraisons.

HUMAFORM apporte à votre sol du point de vue

Physique

- Stabilité structurale améliorée, meilleure porosité, perméabilité et aération.
- Rétention de l'eau augmentée sans modification du point de flétrissement.
- Couleur du sol plus foncée → réchauffement plus rapide.



Chimique

- Seul 10 % des 100 % de l'azote sont pris en compte dans votre bilan de fumure.
- Azote lié à la matière organique, donc peu lessivable.
- Capacité d'échange augmentée: meilleure régulation du stockage des éléments fertilisants.
- Limitation des blocages ou carences en oligo-éléments.
- Pouvoir tampon élevé, pH entre 7,5 et 8,5, non acidifiant. Léger effet chaulant.
- Absorption des produits toxiques et des pesticides.
- Apport de phosphore, potasse, magnésium, macro et oligo-éléments.

Biologique

- Nourriture pour la faune et la flore: stimulation de l'écosystème du sol.
- Amélioration de la résistance des plantes à la maladie, principalement aux maladies fongiques.

Un sol qui ne reçoit plus d'apport de matière organique ⇒ ⇒

- ↙ • Le sol s'appauvrit en matière organique.
- ↙ • Une fertilisation chimique accrue est nécessaire → coût 
- ↙ • L'attaque de parasites augmente → traitement plus nombreux → coût 
- ↙ • Fragilisation du système par la minéralisation de la matière organique.
- ↙ • Accidents culturels plus fréquents
- ↙ • Diminution de la stabilité structurale du sol, augmentation des risques d'érosion

- Diminution des rendements moyens avec les même intrants.
- Des modifications du métabolisme des plantes et de la composition de la sève apparaissent
- Diminution de la qualité alimentaire.

Prestations écologiques requises (PER), anciennement PI

L'année de l'épandage, l'apport d'éléments fertilisants fourni par AGRIFORM est intégré dans le bilan de fumure à raison de 10 % pour l'azote et de 100 % pour le phosphore.

L'épandage maximum fixé par la loi est de 25 tonnes de MS / ha sur 3 ans. Cela représente environ 110 m³, ou 35 m³ par hectare et par an. Cet apport peut être cumulé sur une parcelle si le bilan global de l'exploitation est respecté et si l'exploitant renonce à en apporter sur la même parcelle les deux années suivantes.

Les quantités maximales ne s'appliquent pas à l' **HUMAFORM** utilisé comme protection contre l'érosion.

**Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres,
mais nous empruntons celle de nos enfants.**

Proverbe canadien

Pour tous renseignements ou commandes vous adresser à:

M-E Favre tél. 079/310'73'20